

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 18 h

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 15 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, Mme MARCOU Sylvie, Mme PAILHORIES Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, M. SIMONET Matthieu, M. DOUAILIN Laurent, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. GIRAUDO Philippe, Mme DERHOURHI Martine.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
M LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme SIMONETTO Marie-Laure pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme BERNABE Prisca pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. VIDAL Christophe pouvoir à M. GIRAUDO Philippe.
Mme FOUBERT Mélody pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia a été désignée secrétaire de séance.

2026.33 - OBJET : Comité de jumelage Bon-Encontre/Carabane – Désignation des membres de droit.

VOTE : 23 Pour, 6 abstentions (M. RAYSSAC, Mme DESPEYROUX, M. VIDAL, Mme FOUBERT, M. GIRAUDO, Mme DERHOURHI).

Mes Chers Collègues,

Le 22 septembre 1994, une association Loi 1901 ayant pour nom « Comité de Jumelage Bon-Encontre -Carabane (Sénégal) a été formée.

Cette association est dirigée par un comité directeur dont Madame le Maire est membre de droit.

Madame Le Maire propose de désigner deux Conseillers Municipaux membres de droit représentant la Commune et qui siégeront au Comité Directeur conformément aux statuts de l'association, à savoir les personnes ci-après :

- ALBERTI-DEFFIS Véronique.
- SIMONET Matthieu

Je vous remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix pour et 6 abstentions**

DECIDE de désigner deux Conseillers Municipaux membres de droit représentant la Commune et qui siègeront au Comité Directeur conformément aux statuts de l'association, à savoir les personnes ci-après :

- ALBERTI-DEFFIS Véronique.
- SIMONET Matthieu

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 21 avril 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY



La secrétaire de séance,
Laëtitia KAPPEL-BOURY